

1018 - L'accord du père et la conversion du fiancé sont deux conditions pour pouvoir épouser une musulmane

question

Je suis musulman mais le fiancé de ma soeur est chrétien et ma soeur a accepté le mariage. L'homme veut se convertir à l'Islam. Je ne sais pas ce que je dois faire... Est-ce que je dois empêcher le mariage ? Mes parents y sont fermement opposés et sont très inquiétés pour une raison principale qui est que le fiancé appartient à un milieu culturel différent et ne leur est pas apparenté.

J'espère recevoir votre conseil. Que dois-je faire ? Je suis perturbé car le temps passe vite.
Merci.

la réponse favorite

Il n'est permis à votre soeur d'épouser cet homme qu'à la réunion de deux conditions :

La première est sa conversion à l'Islam ;

La seconde est l'accord de votre père , son tuteur, qui devra la marier.

Si aucune des deux conditions n'est remplie, vous devriez utiliser tous les moyens à votre disposition pour empêcher cet acte détestable. C'est Allah qui assiste.